



ACCORD D'UNE DECLARATION PREALABLE DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

ARRETE N° : 2025/R029

DOSSIER N° DP 38545 25 10006

Déposé le 09/01/2025 et complété le 27/02/2025
Date d'affichage de l'avis de dépôt : 15/01/2025

Par Damien MESONERO
Demeurant 130 Voie Communale la Girardière
le Haut
38450 Vif
Pour Construction d'une piscine
Sur un terrain sis 130 Voie Communale la Girardière
le Haut 38450 VIF
Cadastré CD28
Superficie du terrain 752 m²

EMPRISE AU SOL

Existante : 220 m²

Créée : 18 m²

DESTINATION

Habitation

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée,
Vu la demande de pièces complémentaires en date du 04/02/2025,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1, R 421-14 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 422.1 et suivants,
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRN) de la Commune de VIF approuvé le 17 juillet 2002 et révisé le 21 août 2006,
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole approuvé le 20 décembre 2019, la modification simplifiée n°1 approuvée le 2 juillet 2021, les mises à jour des 28 mai 2020, 1er mars 2021, 22 avril 2022, 10 mars 2023, 28 juillet 2023 et le 8 mars 2024 et la modification n°1 approuvée le 16 décembre 2022 et la modification n°2 approuvée le 5 juillet 2024.
Vu l'avis favorable de GAM - Régie Eau et Assainissement en date du 03 mars 2025, annule et remplace l'avis émis en date du 30 janvier 2025,
Vu le règlement de la zone UD4 (Pavillonnaire au développement limité) du PLUi,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est accordée.

Vif, le 17 MARS 2025

Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint délégué à l'urbanisme,
L'aménagement du territoire,
L'agriculture et aux risques sanitaires

Jacques DECHENAUX

- Informations :

Le projet est soumis à la taxe d'aménagement.

Le projet est soumis à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et à la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP).